

Quelle est la peine prévue pour la musulmane qui épouse un chrétien?

Quelle est la peine prévue pour la musulmane qui épouse un chrétien?

Combien de cas a-t-on déjà enregistrés et dans quels pays?

Réponse:

Louange à Allah

Il n'est pas permis à une musulmane

d'épouser un infidèle, qu'il s'agisse d'un chrétien, d'un juif ou d'un idolâtre.

Car, dans ce cas, l'homme exerce une autorité sur la femme. Or un infidèle ne doit pas avoir une autorité sur une musulmane. En effet, l'Islam demeure

la religion de la vérité et toutes les autres religions sont fausses. Le Très Haut a dit : « Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi. » (Coran,2:221 ) et dit : « Et jamais Allah

ne donnera une voie aux mécréants contre les croyants. » (Coran,4 :141 ) et le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « L'Islam

prend le dessus et rien ne lui est supérieur. »

Si une femme musulmane, bien que consciente

des dispositions de la loi en la matière, épouse un infidèle, elle est alors considérée comme un adultérine et est passible de la peine de l'adultère.

Si elle n'est pas consciente desdites dispositions, elle est excusée, mais on doit mettre fin à l'union sans avoir besoin du recours au divorce, car le mariage est nul. Cela dit, la musulmane honorée par l'Islam, doit

elle-même et son tuteur éviter de violer les interdits de l'Islam et rester fiers de leur religion. Allah le Très Haut a dit: « Quiconque veut la puissance (qu'il

la cherche auprès d'Allah) car la puissance tout entière est à Allah:»

(Coran,35:10 )